



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA FONDATION DU PATRIMOINE ET LA CGPME

LES PME SE MOBILISENT POUR LE PATRIMOINE !

www.fondation-patrimoine.org

Chef de service presse & internet
Laurence Lévy
téléphone
01 53 67 76 05
mail
laurence.levy@fondation-patrimoine.org

Adresse
Fondation du patrimoine
23-25, rue Charles Fourier
75013 Paris
site
www.fondation-patrimoine.org

Le 1er septembre 2014, une convention sera signée entre Charles de Croisset, président de la Fondation du patrimoine, et Jean-François Roubaud, président de la CGPME (Confédération générale des petites et moyennes entreprises). Il s'agit d'un accord de bienveillance mutuelle entre la Fondation et le syndicat visant à renforcer les échanges et liens de confiance existants entre les deux structures. Cet acte fort enrichit et éclaire l'identité des deux institutions signataires et renforce les liens déjà solidement établis entre la Fondation du patrimoine et les Petites et Moyennes Entreprises.

On assiste aujourd'hui à un mouvement national d'engagement des PME aux côtés de la Fondation du patrimoine. Cette dernière est en effet au carrefour des secteurs publics et privés dans son travail quotidien de proximité en faveur du patrimoine. Elle accorde une place majeure, avec les collectivités locales et les associations, aux métiers du patrimoine, à l'emploi des jeunes et plus généralement à la revitalisation de zones rurales parfois fragilisées. Cet échange se traduit par le soutien aux nombreuses entreprises du patrimoine bâti, à l'accompagnement des formations et à la mise en place de dispositifs de mécénat dynamiques.

La Fondation travaille ainsi avec les PME sur la mise en place de produits-partage, soit l'affectation d'une partie du produit de la vente d'un bien ou d'un service, fléchée vers une opération de la Fondation du patrimoine pour correspondre au mieux aux intérêts de l'entreprise qui pourra, outre sa déduction fiscale, communiquer sur son action citoyenne.

Mais c'est au sein des CLUBS DE MECENES de la Fondation du patrimoine qu'elles trouvent un moyen original et convivial d'agir en faveur d'une cause partagée par tous. Aujourd'hui forts d'un réseau de plus de 100 PME, ces clubs se développent un peu partout en France. Ils permettent aux entreprises de se réunir de façon conviviale, d'assurer une visibilité à leur activité professionnelle dans leur département et surtout d'être un levier de l'économie locale.

PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT DES CLUBS DE MÉCÈNES

Les clubs de mécènes, souvent départementaux, proposent à leurs membres de se réunir chaque trimestre pour choisir parmi une sélection d'opérations identifiées (projets ouverts au mécénat populaire ou intégrés à l'un des programmes nationaux de la Fondation), celles qu'ils souhaitent soutenir. Moulins, lavoirs, chapelles, véhicules anciens, orgues etc. retrouvent une seconde vie grâce au mécénat des PME membres des clubs.

Avec une contribution annuelle le plus souvent de 4 000€ (dont 60% sont déduits de l'IS) de chaque membre, les Clubs de mécènes permettent d'associer les PME à de nombreuses réalisations de leur département. Elles apportent ainsi une source de financement significative et parfois indispensable à la réalisation de certains projets.

La Fondation du patrimoine compte à l'été 2014 quatorze clubs actifs, avec plus de cent PME membres. Le dernier club créé fut lancé le 26 juin 2014 en Mayenne.

A PROPOS DE LA FONDATION DU PATRIMOINE

La Fondation du patrimoine, créée par la loi du 2 juillet 1996, est l'expression d'une idée neuve selon laquelle particuliers et entreprises ont un rôle majeur à jouer dans la sauvegarde du patrimoine, aux côtés des pouvoirs publics. 500 bénévoles déploient depuis près de 20 ans une action concrète sur le terrain auprès de nombreux porteurs de projets qui partagent les objectifs et valeurs de la Fondation du patrimoine. Grâce à l'investissement de ses bénévoles et entreprises mécènes, la Fondation du patrimoine contribue efficacement à la création d'emplois, participe au développement durable local et à la transmission des savoir-faire.

A PROPOS DE LA CGPME

1 650 000 entreprises représentées, plus de 600 000 entreprises adhérentes. Par ses 123 Unions territoriales interprofessionnelles présentes dans toute la France, la CGPME permet l'accès à l'information. Dans le cadre de la défense des intérêts collectifs de ses adhérents, elle leur dispense assistance et conseil. Elle est également un lieu de rencontres, d'échanges d'expériences, de partage de savoir-faire pour les chefs d'entreprise. Forte de ses 200 branches professionnelles et syndicats de métiers (industrie, services, commerce, artisanat), CGPME est à l'origine de nombreux services qui simplifient la vie des entrepreneurs.

CONTACTS

Plus d'information sur les Clubs de mécènes du patrimoine de la Fondation du patrimoine :

Directeur de la communication et du développement :

julien.guinhut@fondation-patrimoine.org

Chargée de développement – Mécénat des entreprises :

claire.pigny@fondation-patrimoine.org